

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. JOËL FEULLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

Etaient absents excusés : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/50

Objet : Réhabilitation de la Piscine Municipale : Modification de la délibération 2017-79 portant sur la signature des conventions de cofinancement des travaux avec les communes concernées

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2017/79 du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 relative à la réhabilitation de la Piscine Municipale et à une convention de cofinancement des travaux avec certaines communes de notre territoire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier cette délibération et la convention correspondante de la façon suivante :

Le montant de l'opération estimé tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal du 11 avril 2018, dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), est dorénavant de 3 838 720.00 € TTC.

Ce coût total de l'opération se décline de la façon suivante :

- Crédits antérieurs (2017) : 18 720.00 € TTC
- Crédits de Paiement 2018 : 700 000.00 € TTC
- Crédits de Paiement 2019 : 1 520 000.00 € TTC
- Crédits de Paiement 2020 : 800 000.00 € TTC

- Crédits de Paiement 2021 : 800 000.00 € TTC

Les travaux prévus en 2018 et 2019 sont les suivants : Réhabilitation de l'accueil, des vestiaires, des sanitaires et la mise en conformité de l'établissement aux normes d'accessibilité.

Les travaux prévus en 2020 et 2021 : conformités techniques, traitement de l'eau et de l'air, étanchéité des bassins et des plages.

En d'autres termes, à l'issue de ces travaux, la réhabilitation de l'intérieur de la piscine municipale aura été traitée dans sa globalité.

Par ailleurs, le nouveau plan de financement prévisionnel de cette réhabilitation est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| Rénovation piscine | 3 838 720 € | FCTVA | 614 000 € |
| | | Commune de Saint Jean | 200 000 € |
| | | Commune de Saint Genies | 25 000 € |
| | | Commune de Castelmaurou | 50 000 € (1) |
| | | Région | 260 000 € |
| | | Complément Région | 190 000 € (2) |
| | | Département | 662 000 € |
| | | DSIL (Etat) | 100 000 € (3) |
| | | Ville de L'Union | 1 737 720 € |
| Total | 3 838 720 € | Total | 3 838 720 € |

(1) Décision en attente

(2) Une demande complémentaire a été faite suite à la modification du programme de travaux

(3) Décision en attente

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec les communes de Saint Jean, Saint Génies et Castelmaurou.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec les communes de Saint Jean, Saint Génies et Castelmaurou.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le - 7 JUIN 2018

- Affiché le - 7 JUIN 2018